



**CONSEIL
DE QUARTIER
D'ORSAINVILLE**

**6ème ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE**

Le mercredi, 27 septembre 2023

Pavillon du Jardin

5295, rue des Violettes, QUÉBEC (Québec)

ÉTAIENT PRÉSENTS(ES) :

M. Benoît Gosselin	Vice-président
M. Émile Grégoire	Secrétaire
Mme Sonia Tchuembou	Trésorière
Mme Chantale Coulombe	Administrateur
Mme Carine Blenny	Administrateur
M. Moussa Diarso	Administrateur
M. Éric Rouillard	Administrateur

ÉTAIT ABSENTS(ES):

M. Daniel Di Blasio	Administrateur
Mme Renée Poulin	Secrétaire de soutien

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS(ES) :

M. Ernesto Salvador Cobos	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec
M. Éric Ralph Mercier	Conseiller municipal, district des Monts, Arrondissement de Charlesbourg
M. Frank Tremblay	Assistant de M. Éric Ralph Mercier
Mme Marie-Pierre Boucher	Conseillère municipale, district de Louis-XIV, Arrondissement de Charlesbourg

Douze (12) citoyens approximativement assistent à cette assemblée.

IL Y A QUORUM



CONSEIL
DE QUARTIER
D'ORSAINVILLE

**PROJET D'ORDRE DU JOUR
DE LA 6^{ème} ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE
27 septembre 2023, 19 h 00
Pavillon du Jardin
5295, rue des Violettes, QUÉBEC (Québec)**

1.	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 02
3.	Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 28 juin 2023	19 h 05
4.	Suivi au procès-verbal	19 h 15
5.	Nomination du président ou présidente du CA.	19 h 25
6.	Dossiers du Conseil de quartier 6.1 – Comités de travail 6.2 – Problématique eau secteur ouest	19 h 35
8.	Période d'intervention des conseillers municipaux	20 h 25
9.	Période de questions et commentaires des citoyens	20 h 45
10.	Correspondance et trésorerie	21 h 05
	<ul style="list-style-type: none">• Paiement de la secrétaire de soutien• Paiement papeterie – Mémoire sur la biodiversité	
11.	Divers	21 h 10
	<ul style="list-style-type: none">• Point de restitution et d'information• Gentilé	
12.	Levée de l'assemblée	21 h 20

M. Benoît Gosselin
Vice-président



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Benoît Gosselin souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette 6^{ème} assemblée du Conseil de quartier d'Orsainville.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Benoît Gosselin fait la lecture de l'ordre du jour et ajoute les points suivants :

Point 5 – Ajout – Cooptation de nouveaux membres

Point 6 – Ajout – Gentilé

Point 8 – Ajout – Nomination d'un vice-président et vice-présidente.

Point 10 – Divers - Ajout – Félicitations pour le Comité de travail environnement et pour M. Michel Lagacé.

Point 10 – Divers – Ajout – Assemblée du Conseil municipal du 19 septembre 2023.

L'ordre des points au procès-verbal sera modifié en conséquence.

CQO-23-CA-040

SUR UNE PROPOSITION DE MME SONIA TCHUEMBOU ET SECONDÉE PAR M. ÉMILE GRÉGOIRE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 28 JUIN 2023

Suite à la résolution no CQO-23-CA-027, il a été décidé de changer le mot « médiateur » par « modérateur », ce qui correspond mieux au rôle de M. Diarso.

CQO-23-CA-041

SUR UNE PROPOSITION DE M. EMILE GRÉGOIRE ET SECONDÉE PAR M. MOUSSA DIARSO, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal tel que modifié

ADOPTÉ

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 28 JUIN 2023

4.1 – Sommaire no LS-2023-121

Au point 5, Mme Marie-Pierre Boucher précise qu'il est mentionné que le 4 juillet dernier, il y a eu adoption d'un sommaire au Conseil de Ville concernant le plan



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

directeur aquatique de la Ville de Québec. Ce plan est maintenant public. Sur le site de la Ville, il est possible de consulter le sommaire no LS-2023-121 sur lequel il y a mention d'une piscine extérieure dans Orsainville et aussi un complexe aquatique dans le nord. Le plan est assez détaillé. Il est possible de voir l'ensemble de ce qui s'en vient, ce qui est planifié pour les piscines et les jeux d'eau dans la Ville de Québec.

Action

Mme Boucher confirmera la date de la présentation.

4.2 – Présentation du plan aquatique

Le sommaire apporte la réponse à cette question. La présentation est prévue au cours de l'automne et M. Ernesto Salvador Cobos fera le suivi.

Mme Marie-Pierre Boucher précise que l'équipe de loisirs de la Ville est la mieux placée pour répondre aux questions concernant la vision, comment les critères ont été définis, les priorités, etc.

4.3 – Plan directeur

Aucun développement n'est apporté à ce sujet. Du travail reste à faire entre les administrateurs. Le suivi se fera à la prochaine assemblée ordinaire.

5. COOPTATION DE NOUVEAUX MEMBRES

Mme Céline Lefebvre annonce son désistement. Mme Andrée Caron fait part de son intérêt pour être membre coopté. Il reste donc deux postes disponibles pour la cooptation.

Action

M. Ernesto Salvador Cobos transmettra à Mme Caron les explications sur le rôle et les procédures pour un membre coopté.

6. GENTILÉ

Suite à la résolution no CQO-23-CA-033, en collaboration avec M. Michel Lagacé, M. Émile Grégoire a fait une étude sur le processus, ainsi qu'une recommandation sur une résolution à adopter.



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

C'est la Commission de toponymie du Québec qui tient un registre des gentils du Québec. C'est le moyen officiel de retrouver tous les gentils sur le territoire québécois.

Il existe un document pour faire en sorte que le gentilé soit reconnu. Voici les étapes à suivre :

1. Créer le gentilé – Un gentilé est la manière d'appeler les gens sur un territoire. Il y a des recommandations et des procédures toponymiques à suivre.
2. S'assurer de l'accord de la population sur le gentilé.
3. Adopter une résolution au Conseil municipal ou d'arrondissement.
4. Envoyer cette résolution adoptée officiellement par une municipalité à la Commission qui le publiera dans son registre.

Le Conseil de quartier d'Orsainville est impliqué aux deux premiers points, c'est-à-dire le gentilé et l'acceptation de la population. Par la suite, ce sont les élus municipaux et la Commission de toponymie de Québec qui se charge de la demande.

Pour aider le travail des élus, il faudrait trouver une résolution qui a déjà été produite, mais apparemment, il n'y en a jamais eu à la Ville de Québec depuis la fusion. Une résolution a été trouvée dans un Conseil d'arrondissement à Montréal, Rosemont-La Petite-Patrie. Même si ce n'est pas la même Charte, cette résolution peut donner une idée sur comment le faire.

Action

M. Grégoire enverra le lien Internet aux élus.

M. Grégoire a fait une analyse linguistique et toponymique du mot « Orsainvillois – Orsainvilloise » tel que recommandé. Si on regarde les règles édictées par la Commission de toponymie, c'est la bonne façon de faire. Il n'y a aucune ambiguïté sur l'orthographe.

Le gentilé est reconnu par la Ville; lorsque le Conseil de quartier a été formé, un vote a été fait et le nom « Orsainville » a été adopté et celui-ci fait l'unanimité dans la population. Voici la résolution proposée :

CQO-23-CA-045

SUR UNE PROPOSITION DE M. EMILE GRÉGOIRE ET SECONDÉE PAR MME CARINE BLENNEY, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le Conseil de quartier d'Orsainville demande aux conseillers municipaux du quartier d'adopter une résolution au Conseil municipal afin de reconnaître officiellement le gentilé « Orsainvillois » et son féminin « Orsainvilloise » comme nom collectif des habitants du quartier d'Orsainville, et de transmettre cette résolution adoptée à la Commission de toponymie du Québec pour son inscription au Répertoire des gentils du Québec.

ADOPTÉ



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

Suite à cette résolution, Mme Marie-Pierre Boucher s'informerait sur la procédure administrative à suivre.

7. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT OU D'UNE PRÉSENTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite à la démission de Mme Judith Gagnon, il faut procéder à la nomination d'un nouveau président ou d'une nouvelle présidente. Aucune assemblée spéciale n'est requise. Il est impossible d'avoir une co-présidence au sein du Conseil d'administration d'un Conseil de quartier.

M. Ernesto Salvador Cobos mentionne que chaque personne intéressée à occuper ce poste peut se prononcer ou faire une proposition qui doit être secondée.

M. Moussa Diarso demande ce qu'il advient de la parité dans un tel cas. M. Ernesto Salvador Cobos précise que rien n'est indiqué dans la réglementation. Lors de la prochaine assemblée générale annuelle, la parité pourra être prise en compte. Pour l'instant, il n'y a aucune obligation.

M. Éric-Ralph Mercier demande si Mme Gagnon a envoyé sa démission par écrit et demande que celle-ci soit déposée au procès-verbal. Le Conseil d'administration accepte la démission de Mme Judith Gagnon et M. Émile Grégoire en fait la lecture.

« Québec, le 31 août 2023

Aux membres du CA du conseil de quartier d'Orsainville

Benoît Gosselin, Émile Grégoire, Sonia Tchuembou, Chantale Coutombe, Daniel Di Blasio, Moussa Diarso, Carine Blenny

Au nouveau membre coopté de la CDC

Aux deux conseillers municipaux : Marie-Pierre Boucher et Eric Ralph Mercier

Au conseiller en consultations publiques, Ernesto Salvador Cobos

A notre secrétaire de soutien Renée Poulin

Démission du conseil de quartier d'Orsainville

Je vous annonce ma décision de quitter le conseil de quartier en date d'aujourd'hui. Malheureusement, je ne pourrai continuer cette fonction pour des raisons personnelles. Je me rends compte que je n'ai pas la disponibilité requise pour y demeurer. Vous êtes un beau groupe, compétent et apte à bien faire fonctionner ce nouveau conseil de quartier.

Plusieurs citoyennes et citoyens sont déjà très engagés dans des dossiers importants. Orsainville est très bien représenté. Je suis certaine que tout ira bien.



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

Quant à moi, je me propose de venir aux rencontres du conseil de quartier afin de continuer à y contribuer à titre de résidente de ce quartier.

Merci de votre collaboration. Je garderai un beau souvenir de ce passage au conseil de quartier.

A vous toutes et tous, bonne fin d'été.

Judith Gagnon »

CQO-23-CA-042

SUR UNE PROPOSITION DE M. ÉMILE GRÉGOIRE SECONDÉE PAR M. ÉRIC ROUILLARD, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE M. Benoît Gosselin soit nommé au poste de président du Conseil d'administration du Conseil de quartier d'Orsainville.

ADOPTÉ

8 DOSSIERS DU CONSEIL DE QUARTIER

8.1 – Comité de travail « Environnement »

Mme Carine Blenny livre un compte-rendu des actions posées par le Comité de travail depuis le 28 juin 2023. Le Comité de travail s'est réuni plusieurs fois durant l'été. Il y a une réflexion pour intégrer de nouveaux membres au sein du Comité qui pourraient éventuellement être des citoyens du quartier.

Une citoyenne du quartier s'est ajoutée comme membre du Comité, soit Mme Leila Ghorbel, chimiste, détentrice d'une maîtrise et d'un doctorat en science de l'eau. Elle occupe un poste de coordonnatrice dans le cadre des technologies environnementales au sein du Ministère de l'économie, de l'innovation et de l'énergie.

8.2 – Plan directeur du plein air urbain

(<https://participationcitoyenne.ville.quebec.qc.ca/plan-directeur-du-plein-air>)

Au mois de juillet, le Comité a travaillé sur le plan directeur du plein air urbain en consultation à la Ville de Québec. L'invitation consistait à transmettre des commentaires sur ce plan directeur. Le Comité a produit un mémoire d'environ 30 pages. Aucune copie n'a été imprimée pour l'instant; par contre, il est possible d'en imprimer des copies sur demande. On y retrouve beaucoup de recommandations intéressantes.

La principale proposition du mémoire sur le plein air urbain consiste à rendre accessible le Parc des Moulins en tant que base de plein air dans Charlesbourg.



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

Charlesbourg ne dispose pas de base de plein air comme on en retrouve à Beauport et Sainte-Foy.

CQO-23-CA-043

Adoption du mémoire sur le plein air urbain à Québec et ses modalités pour sa publication et son suivi.

CONSIDÉRANT que la Ville de Québec a entrepris la réalisation d'un plan directeur sur le plein air 2025-2030;

CONSIDÉRANT que la Ville de Québec a sollicité la participation citoyenne pour la réalisation du plan directeur sur le plein air 2025-2030;

CONSIDÉRANT que le Conseil de quartier d'Orsainville a mandaté, lors de son assemblée du 28 juin 2023, son comité de travail environnement à l'effet de préparer le dit mémoire;

CONSIDÉRANT que le comité de travail environnement en respect de sa mission et selon les règles de l'art a rédigé ce mémoire;

CONSIDÉRANT que le comité de travail environnement a rédigé ce mémoire de dix-sept pages, en se basant sur des faits validés et documentés;

CONSIDÉRANT que le mémoire a été rédigé et révisé en collégialité entre les quatre membres du comité de travail environnement qui sont au fait du quartier et ont des connaissances dans ces domaines;

CONSIDÉRANT que le mémoire a été révisé par le vice-président du Conseil de quartier d'Orsainville qui a soumis des commentaires et ajouts qui ont été inclus dans le mémoire;

CONSIDÉRANT que le mémoire a été transmis pour commentaires, au besoin, aux membres du conseil d'administration du Conseil de quartier d'Orsainville.

SUR PROPOSITION DE MME CARINE BLENNY ET SECONSÉE PAR M. ÉRIC ROUILLARD, IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier d'Orsainville :

- Approuve la publication du mémoire sur le plein air urbain à Québec;
- Transmette ce mémoire et ses recommandations à la Ville de Québec ;
- Mandate un représentant du CA du Conseil de quartier d'Orsainville, membre du comité de travail environnement, d'assurer son suivi auprès de la Ville de Québec;
- Diffuse ce mémoire sur la page internet et Facebook du Conseil de quartier d'Orsainville;

ADOPTÉ



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

Mme Sonia Tchuembou demande si le Conseil d'administration sera informé ou pourra obtenir des suivis sur ce dossier. En réponse à Mme Tchuembou, il sera proposé de déléguer un représentant du CA au sein du Comité de travail Environnement pour être porte-parole et tenir des discussions avec la Ville.

Suite à la demande d'une citoyenne pour des informations supplémentaires concernant le Parc des Moulins, Mme Blenny précise que dans le mémoire, il y a plusieurs propositions qui concerne la pratique du plein air dans Orsainville. Actuellement, le Parc des Moulins constitue le principal espace vert. Une partie du parc relève de la Commission de la Capitale nationale (CCN) et l'autre partie relève du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries. La CCN a le mandat d'entretenir et développer ce parc.

Une citoyenne mentionne qu'un article paru récemment (il y a deux à trois semaines environ) dans lequel on mentionne qu'il est question de revoir complètement le parc. Des travaux commenceraient bientôt.

Action

Mme Blenny mentionne qu'une recherche sera effectuée pour retrouver cet article.

Mme Marie-Pierre Boucher mentionne que la CCN consultera les citoyens pour réaménager la Ville de Québec, mais n'est pas l'instigatrice de tout ce dossier.

M. Michel Lagacé mentionne qu'il s'agit d'un projet qui date de trois ans. Il s'agit de la réfection des rives de la rivière du Berger et de régler le problème d'ensablement dans le bassin. L'article en question fait mention d'un appel d'offre pour 2024 et les travaux ne commenceront pas avant 2025. Cela concerne aussi les seuils qui sont percés et les ponts qui n'ont pas une technicalité fiable au niveau de leur structure, particulièrement le pont qui traverse pour aller aux trois maisons. C'est un vieux projet qui traîne depuis six à sept ans à la CCN et M. Lagacé croit que la CCN s'est décidée à le réaliser. La CCN a chargé une firme professionnelle pour faire les plans et devis. Par la suite, il faut l'autorisation du Ministère de l'environnement et aller en appel d'offres pour les travaux qui débuteraient en 2025.

8.3 – Comité de travail sur la biodiversité

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=542>

Mme Carine Blenny mentionne que la Ville de Québec tient présentement une consultation pour sa future stratégie en faveur de la biodiversité 2025-2035. Dans sa première étape de consultation publique, les citoyens ont été invités à soumettre des propositions et témoigner de leurs aspirations en matière de biodiversité sur le territoire de la Ville de Québec. D'autres activités et rencontres suivront.



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

Au début de l'été, le Comité n'était pas informé de toutes les étapes. Un mémoire a été rédigé et Mme Blenny en présente une copie pour consultation. Ce mémoire est très complexe et riche de savoir.

Lors de la première rencontre du Comité au printemps, M. Michel Lagacé a dressé un portrait sur le potentiel environnemental du secteur. Ce portrait est maintenant concrétisé dans un mémoire de 150 pages. Ce mémoire comporte 120 illustrations; il est très dense et complet. On ne voit pas toujours le quartier d'Orsainville comme le quartier le plus riche en matière de biodiversité, mais à l'inverse, il y a des possibilités et des opportunités. Il y a des points d'actions à mettre de l'avant au-delà de ce mémoire. Des questions vont revenir. Il y a aussi un impact sur d'autres dossiers comme les eaux de ruissellement.

Mme Chantale Coulombe se joint à l'assemblée à 19 h 40.

Mme Blenny mentionne que M. Lagacé a une compréhension très fine de tout l'historique de la biodiversité au Québec et dans Orsainville. Notamment, le Parc des Moulins a accueilli une partie de l'histoire du développement de cet intérêt pour la biodiversité avec des personnes d'importance qui ont évolué dans le quartier et dans la Ville de Québec. Beaucoup de gens seront intéressés à consulter ce mémoire; d'où l'importance de le rendre public.

Lors d'une rencontre des administrateurs du Conseil de quartier la semaine dernière, le mémoire a été présenté par M. Lagacé. Les administrateurs avaient la possibilité d'en faire la relecture et apporter des commentaires avant son adoption. Si le Conseil de quartier est prêt à l'adopter, Mme Blenny fait la lecture de la résolution.

CQO-23-CA-044

Adoption du mémoire sur la stratégie en faveur de la biodiversité à Québec et des modalités pour sa publication et son suivi.

CONSIDÉRANT que la Ville de Québec a entrepris la réalisation d'une stratégie en faveur de la biodiversité 2025-2035;

CONSIDÉRANT que la Ville de Québec a mis en place une participation citoyenne portant sur la réalisation d'une stratégie en faveur de la biodiversité 2025-2035;

CONSIDÉRANT que le Conseil de quartier d'Orsainville a mandaté, lors de son assemblée du 28 juin 2023, son comité de travail environnement de préparer un mémoire à cet effet;

CONSIDÉRANT que le comité de travail environnement en respect de sa mission et selon les règles de l'art a rédigé ce mémoire;



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

CONSIDÉRANT que le comité de travail environnement a rédigé ce mémoire en se basant sur des faits validés et documentés s'appuyant sur plus de deux cents références et comprenant plus de cent-vingt illustrations;

CONSIDÉRANT que le mémoire comprend soixante et huit recommandations à la Ville de Québec ainsi qu'à d'autres organismes de Québec;

CONSIDÉRANT que le mémoire a été rédigé et révisé en collégialité entre les quatre membres du comité de travail environnement qui sont au fait du quartier et ont une expertise dans ces domaines;

CONSIDÉRANT que le mémoire a été présenté dans le détail pour révision par les membres du conseil d'administration du Conseil de quartier d'Orsainville lors de son comité plénier du 18 septembre 2023 et que ceux-ci avaient la possibilité d'apporter leurs commentaires.

SUR PROPOSITION DE MME CARINE BLENNY SECONDÉE PAR MME CHANTALE COULOMBE, IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier d'Orsainville :

- Approuve la publication du mémoire sur la stratégie en faveur de la biodiversité à Québec ;
- Transmette ce mémoire et ses recommandations à la Ville de Québec ;
- Mandate un représentant du CA du Conseil de quartier d'Orsainville, membre du comité de travail environnement, d'assurer son suivi auprès de la Ville de Québec;
- Diffuse ce mémoire sur la page internet et Facebook du Conseil de quartier d'Orsainville;
- Produise un communiqué de presse sur la publication de ce mémoire.

ADOPTÉ

Action

M. Ernesto Salvador Cobos enverra par courriel la résolution aux responsables de chaque dossier avec les noms des administrateurs qui ont proposé et secondé.

Suite à la résolution CQO-23-CA-022 adoptée concernant la gestion différenciée de la végétation dans l'emprise d'Hydro-Québec, rue du Périgord, Mme Blenny précise que la Ville de Québec a envoyé la réponse suivante :

« Cette demande de considérer le site de l'emprise d'Hydro-Québec, délimité par l'avenue des Fauvettes, la rue du Périgord et le ruisseau de la Savane, comme site de gestion différencié de la végétation sera évaluée pour 2024. Un suivi sera fait au courant de l'automne 2023, à la lumière de nos discussions avec Hydro-Québec et des conditions du site. Nous vous remercions de votre intérêt pour la gestion différenciée et la protection de la biodiversité. »



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

8.4 – Suivi sur la demande d'éradication d'une zone de phragmite exotique

Mme Lison Bélanger apporte la question du phragmite exotique qui prolifère dans le secteur de la rue du Périgord. Mme Blenny mentionne qu'une résolution a été adoptée au mois de mai 2023. Le mémoire sur la biodiversité détaille aussi le problème des espèces envahissantes, dont le phragmite exotique. Une lettre a été transmise à Mme Marie-Josée Asselin, à la Ville de Québec, pour les témoigner de l'enjeu et des préoccupations du Conseil de quartier. Au niveau du Ministère des transports et de la mobilité durable qui est responsable de tous les accotements le long des autoroutes, une réponse a été reçue le 28 août 2023. Mme Blenny fait la lecture de la réponse :

« Ces travaux de contrôle du phragmite prévus en septembre dans le secteur que vous nous mentionnez ne visent que quelques colonies dans l'emprise de l'échangeur entre l'A73 et la rue De la Faune. Cependant, aucun autre contrôle du réseau commun n'est prévu dans l'emprise de l'autoroute Laurentienne entre les échangeurs Jean-Talon et de la Faune pour le moment. L'envahissement sur ce tronçon d'autoroute est trop important pour qu'une intervention efficace et pérenne soit envisageable à des coûts raisonnables. Sachez que le ministère effectue le contrôle préventif du réseau commun dans nos emprises sur plusieurs secteurs moins envahis du territoire, notamment dans l'emprise de l'A73/R175 à partir de Lac-Beauport.

Réponse de la Ville de Québec reçue le 25 septembre 2023.

« Le personnel de la Division de la foresterie urbaine et de l'horticulture, responsable de la lutte aux plantes exotiques envahissantes dont le phragmite a déjà reçu une demande pour intervenir sur cette colonie. La réponse avait été que la Ville ne peut pas intervenir puisqu'il s'agit d'un terrain d'Hydro-Québec et que l'intervention sur un site comme celui-là ne fait pas partie des priorités pour la Ville de Québec. Les priorités sont mises sur les terrains qui présentent des enjeux de sécurité et sur les colonies qui menacent l'intégrité d'un milieu naturel. Il faut savoir qu'intervenir pour éradiquer une colonie de phragmite aussi importante que celle-là nécessite des actions sur plusieurs années et d'importants budgets. Il s'agit d'une plante extrêmement difficile à éliminer lorsqu'elle se présente en grandes et denses colonies. La problématique d'envahissement par le phragmite de ce tronçon sera toutefois discutée avec Hydro-Québec dans le cadre du suivi qui sera accordé à la demande ci-dessous qui concerne un terrain adjacent et à laquelle la Ville a déjà répondu. »

Compte tenu de la réponse de la Ville, Mme Blenny mentionne que l'on pourrait ramener quelque chose davantage documenté sur le complexe humide qui risque d'être envahi par le phragmite.

Mme Céline Lefebvre précise que son voisin derrière chez-elle commence à avoir beaucoup de phragmite sur son terrain qui est adjacent à un boisé derrière le Parc des Moulins. Y a-t-il quelque chose à faire avec la Ville lorsqu'il s'agit d'un



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

terrain privé? En arrière du Parc des Moulins, il y a un terrain en friche. Elle craint que le phragmite s'étende jusqu'à sa propriété.

Mme Marie-Pierre Boucher mentionne qu'elle ne connaît pas les procédures, mais normalement, il faut joindre le 311. La Ville n'intervient pas sur les terrains privés. Le centre de foresterie urbaine possède une bonne expertise à ce sujet.

Mme Lison Boulanger mentionne que tant et aussi longtemps qu'il y en aura derrière chez-elle, le phragmite finira par entrer sur son terrain. Il n'y aura pas de fin à ce phénomène. Si la Ville n'autorise pas à faire des opérations massives citoyennes, nous perdrons la guerre contre le phragmite. Il y a 200 pieds de rhizome par mètre carré. La dispersion des graines est aussi importante. Il est important de faire quelque chose.

Le Comité de travail sur l'environnement prendra les actions suivantes :

- Envoyer les précisions à la Ville de Québec sur le complexe humide Laurentien.
- Envoyer à la responsable des communications pour une publication sur FaceBook sur les bonnes pratiques citoyennes pour l'éradication du phragmite. Cela donne un suivi de la réponse de la Ville.

8.5 – Suivi du dossier des arbres qui ont été abattus pour laisser place à la construction du nouvel édifice de logement sociaux sur la rue des Roses.

Mme Carine Blenny qu'elle a reçu un courriel d'une citoyenne daté du 31 août 2023 concernant les arbres de la rue des Roses suite à la construction des logements sociaux. Mme Marie-Pierre Boucher a été rejointe le 20 juillet dernier à propos des approches en matière de biodiversité quand il y aura des constructions à venir qui causent des impacts au milieu nature.

Il existe une approche qui vise à éviter, minimiser ou compenser. Comme les arbres ont été coupés, il s'agit maintenant de compensation. Il serait important de savoir de la part de la Ville ce qui a été prévu comme compensation. La réponse reçue consiste à ce que l'Office municipal d'habitation du Québec (OMHQ) s'était engagée à maintenir la canopée sur le même lot.

Mme Marie-Pierre Boucher n'a pas les informations sur les essences prévues sur le plan de plantation, mais lorsque la Ville permet une construction, elle a l'obligation de replanter. Mme Carine Blenny ajoute que la compensation devrait donner l'équivalent, c'est-à-dire la grosseur des arbres. Toute information à venir est importante.

Le comité de travail sur l'environnement a contacté Marie-Pierre Boucher à cet effet le 20 juillet : « Voici nos propositions : Les phases habituellement reconnues en protection des milieux naturels sont d'abord d'éviter puis de mitiger/minimiser les impacts et finalement en dernier recours de compenser. À regret, nous sommes rendus à la troisième phase, celle de la compensation. Nous aimerions



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

savoir si l'OMHQ et/ou la Ville de Québec, en tant que promoteurs, ont compensé la perte de ces arbres ou prévoient le faire. Le comité de travail sur l'environnement se porte volontaire pour proposer des mesures compensatoires à cet effet. Le citoyen qui nous a contacté pourrait alors être intégré dans la démarche de réflexions. »

Réponse reçue de Marie-Pierre Boucher le 16 août :

« D'abord un grand merci au comité environnement pour l'implication et la vigie. Je tiens d'abord à mentionner que nous visons exactement les mêmes cibles que vous. Premier objectif est le maintien des arbres déjà en place. Lorsqu'il n'est pas possible de maintenir (machinerie, bris des racines en creusant, lieu d'implantation du bâtiment...) il y a une demande de replanter pour compenser ce qui sera fait sur ce même lot afin de maintenir la canopée. C'est ce que l'OMHQ s'est engagé à faire. J'en profite pour vous mentionner que dans les lignes directrices que les 3 élus de Charlesbourg se sont données, nous avons « verdifier Charlesbourg ». Ceci fait partie d'un filtre commun que nous avons établi dès le début de notre mandat afin de partager des zones communes de travail et de décisions. Pour ce qui est des projets de logement social ou autres projets de développement au niveau « ville » nous orientons aussi sur les mêmes objectifs d'éviter, de mitiger-minimiser et compenser en dernier recours. »

Nouvelle demande faite à Marie-Pierre Boucher le 29 août :

« Nous avons eu une rencontre du comité environnement jeudi dernier et nous nous demandions s'il serait possible que l'OMHQ précise au Conseil de quartier ce qu'il prévoit faire en termes de compensation (nombre d'arbres, espèces, dimensions des arbres, échéancier, etc.). »

8.6 – Sécurité routière

La vitesse et le transit sont des aspects très problématiques du quartier. Des échanges ont eu lieu avec quelques citoyens, notamment sur les rues des Rossignols, des Grizzly, des Tours, des Platanes, des Giroflées et des Pâquerettes. Plusieurs problématiques ont déjà été abordées dans le passé à l'intersection des boulevards Henri-Bourrassa et Jean-Talon, la traverse de motoneige, le boulevard Henri-Bourrassa, rue des Loutres et du Daim qui ne sont pas tout à fait face à face.

L'intégration de la biodiversité est un élément important pour les améliorations futures. Il y aurait un projet de réfection majeure du boulevard Henri-Bourrassa dans les plans de la Ville.

Une citoyenne demande ce qui se passe au coin des boulevards Jean-Talon et Henri-Bourrassa. Cette intersection est très accidentogène. Le problème majeur qui a été identifié est qu'il n'y a pas de virage à gauche protégé en direction sud. Il peut y avoir de l'impatience des gens qui s'avancent pour passer rapidement.



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

Comme c'est très accidentogène, les gens évitent de passer à cet endroit et transitent par la rue des Platanes et circulent dans les rues résidentielles à des vitesses élevées.

Mme Marie-Pierre Boucher précise que cette intersection fait partie des carrefours qui seront révisés en 2024. Une présentation a été faite au Conseil d'arrondissement. Le carrefour des boulevards Louis XIV et Henri-Bourassa a été également abordé et il y a eu des modifications au niveau de la signalisation. Il y a vraiment une prise en charge des carrefours accidentogènes actuellement.

M. Ernesto Salvador Cobos mentionne qu'il y a eu une présentation au Conseil de quartier des Jésuites, mais il comprend aussi qu'il y a une intersection qui touche le quartier d'Orsainville. Il y a donc deux choix :

- Participer à la présentation lors de l'assemblée ordinaire du Conseil de quartier des Jésuites, le 16 octobre 2023, qui serait la solution la plus rapide;
- Planifier une présentation pour les administrateurs au Conseil de quartier d'Orsainville.

Concernant les endroits accidentogènes, Mme Marie-Pierre Boucher précise qu'il y a eu différentes interventions qui sont faites au niveau de la sécurité routière et qui concernent le quartier d'Orsainville. Ce qui est intéressant dans ce genre de présentation, c'est d'avoir les experts en transport et mobilité intelligente.

M. Benoit Gosselin mentionne que le problème lié à l'absence du brigadier est réglé. Les interdictions de virage aux feux rouges devraient être en tout temps et non pas à certaines heures.

M. Moussa Diarso propose de déléguer des administrateurs à la présentation au Conseil de quartier des Jésuites le 16 octobre prochain et demander une présentation pour la prochaine assemblée ordinaire du Conseil de quartier en octobre.

M. Ernesto Salvador Cobos n'est pas certain d'avoir cette présentation pour la prochaine assemblée ordinaire, mais il s'engage à faire la demande pour obtenir la disponibilité des experts.

Mme Chantale Coulombe demande s'il est possible d'enregistrer la présentation du 16 octobre. M. Ernesto Salvador Cobos évaluera cette possibilité.

8.7 - Problématique du refoulement d'eau dans le secteur ouest

Afin de bien comprendre cette problématique, M. Michel Lagacé mentionne qu'il faut se référer à l'enregistrement audio du Conseil d'arrondissement de Charlesbourg du 23 août 2023. Il y a eu un exposé de la directrice de l'ingénierie, la directrice générale de l'arrondissement et les gens principalement touchés ont pu adresser leurs questions. On y apprend beaucoup de choses.



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

Il faut comprendre que cette zone du quartier d'Orsainville est un dépôt marin argileux et il est connu depuis longtemps comme la « cuvette de Charlesbourg ». Si on prend le boulevard Henri-Bourrassa, la rue de la Faune, le boulevard Jean-Talon et plus loin dans le quartier de Saint-Émile, cela forme un bol naturel et l'eau s'accumule dans ce secteur. C'est ce qu'on appelle le complexe humide Laurentien. Il s'agit d'un des plus beaux complexes humides de la zone. C'est une chance d'avoir ce complexe humide tout près du centre-ville de Québec.

Les gens qui ont leur résidence dans ce secteur sont construits dans une zone humide. Avec le temps, il faut s'attendre à avoir de l'eau. Si ces gens n'ont pas un bon système de pompe, clapet et une bonne isolation, des problèmes d'eau vont apparaître. Il y a certainement des solutions temporaires avec des pompes lors des périodes de intensive de pluie, comme celles à deux ou trois reprises cet été. Cela ne touche pas uniquement les gens situés dans la « cuvette de Charlesbourg », mais aussi ceux situés plus bas dans la 42^e rue.

Le service d'ingénierie a entrepris des études qui date d'au moins 30 ans dans Charlesbourg. Les anciens résidents d'Orsainville disaient qu'il ne faut jamais faire paître les animaux à l'ouest du rang Saint-Pierre (aujourd'hui le boulevard Henri-Bourrassa) parce qu'ils avaient peur de les perdre. La Ville fait beaucoup d'efforts pour régler le problème de façon temporaire avec le pompage. Depuis un bon bout de temps, un consultant a été chargé de faire une étude à ce sujet. Des chercheurs de l'INSO ont fait de très grandes études dans la région de Montréal pour trouver des techniques innovatrices. M. Lagacé se fie sur les services d'ingénierie de la Ville de Québec pour qu'ils s'informent sur toutes ces techniques. On commence à parler de « routes éponges » pour contrecarrer cette problématique, parce qu'avec l'évolution des changements climatiques vécus dans le monde, ce sont des problèmes qui se produiront plus fréquemment. La Ville devrait produire des rapports pour rassurer les gens, leur faire état de la situation et les informer.

M. Lagacé précise avoir travaillé dans sa jeunesse sur ces problèmes, notamment dans la région de Montréal, à la rivière des Mille-Îles et la rivière des Prairies qui débordaient. Les géologues disaient « quand les poissons sont rendus dans les solages des maisons, il faut se demander si ce sont les poissons qui sont à la bonne place ou les gens qui sont à la bonne place ». Habituellement, les processus connus dans la Beauce ou à d'autres endroits, le Gouvernement du Québec va essayer de regarder une façon temporaire, vont dédommager les gens et si des coups d'eau importants surviennent d'année en année, le Gouvernement va tenter d'acheter les terrains pour que les gens quittent cet endroit. C'est l'approche habituelle dans ces cas.

M. Lagacé espère que la situation ne s'aggravera pas à ce point, car les résidents aiment leur quartier. Il espère que la Ville trouvera des solutions pour régler cette problématique.



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

Il y a également un autre enjeu. Il s'agit du secteur de la rivière du Berger avec les eaux de pompage qui sont mixtes avec des eaux d'égout qui peuvent se déverser dans la rivière. On parle ici de questions reliées aux poissons et au milieu naturel. C'est très complexe. La Ville possède des ressources et des compétences pour arriver à ces solutions. C'est avec le temps que nous saurons si le problème se règle.

Étant située dans une zone humide, Mme Chantale Coulombe mentionne qu'en discutant avec des voisins, il existe un recours collectif qui a été déposé pour le secteur de la rue du Périgord où il y a eu des problématiques importantes. Il y a eu des refoulements d'égout dans les sous-sols. Elle se demande si le recours a été déposé à la Ville.

Mme Marie-Pierre Boucher ne possède pas d'information pour le moment. Mais à partir du moment où il y a recours collectif, les élus ne peuvent plus en parler. Comme nous n'avons pas l'ensemble des informations, leurs propos pourraient être utilisés en cour. Comme ils n'ont pas l'expertise complète, les élus ne peuvent s'avancer, afin de se protéger de part et d'autre, la Ville, les citoyens et les élus.

Mme Chantale Coulombe demande si une démarche au niveau de services qui s'occupent des recours pourrait se faire pour être informés de la suite des choses. Ce sujet est aussi relié aux changements climatiques. Le fait que ce contexte soit exceptionnel au niveau de la pluie de cette année, soit le double de quantité d'eau en juillet, a exacerbé cette problématique. Elle peut aussi toucher le Comité de travail sur l'environnement étant donné les changements climatiques. Le dossier mérite d'être suivi.

M. Éric Ralph Mercier mentionne qu'il est plus facile de faire un suivi en termes de mesures à prendre pour la Ville ou l'ingénierie que de savoir ce qui va se passer avec le recours collectif.

Mme Chantale Coulombe mentionne qu'un suivi sera fait grâce à un espace où les gens pourraient utiliser le courriel du Conseil de quartier pour faire part des problématiques qu'ils ont vécues cet été. Cela pourrait permettre de bien saisir la Ville, outre le recours collectif, comment se passe dans certains secteurs de la Ville.

Action

Mme Chantale Coulombe suivra ce dossier de près en collaboration avec le Comité de travail sur l'environnement.

Mme Marie-Pierre Boucher mentionne qu'un des éléments qui a été mentionné dans cet enregistrement, c'est l'importance, pour les citoyens, d'appeler le 311, car cela permet de géolocaliser les secteurs à problème. Cela permet une approche fine en fonction des secteurs qui sont les plus problématiques. Quand il y a plusieurs résidents dans un même secteur, des tests plus raffinés seront effectués dans ce secteur spécifique, afin de savoir où se trouvent les problèmes.



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

Une citoyenne demande ce que les résidents peuvent faire pour aider à résoudre cette problématique. Mme Marie-Pierre Boucher mentionne que plusieurs résidents ont des gouttières sur leur terrain qui ajoutent de l'eau à un endroit qui devient saturé. Donc, les gouttières ne devraient pas être connectées au drain agricole (aussi appelé « drain français »). Il faudrait que les gouttières soient plutôt dirigées vers les terrains. Charlesbourg fait partie des endroits où tout est connecté ensemble. C'est un geste simple que les citoyens peuvent faire et qui va améliorer de beaucoup la problématique, même s'il s'agit d'un secteur où il n'y a pas de problématique avec l'eau pour le moment.

Même si elle n'a pas connu cette problématique dans son secteur, Mme Chantale Coulombe demande si elle aurait quand même dû appeler le 311? Mme Boucher est affirmative à ce sujet, parce que cela permet de voir ce qui se passe dans la Ville et où sont les problématiques.

Outre le fait portant sur les données techniques, M. Éric Ralph Mercier abonde dans le même sens que Mme Boucher. Il est intervenu publiquement en ce qui concerne les refoulements et il s'est rendu personnellement sur les terrains touchés. Il demeure à l'affût dans ce dossier. Il a interpellé la municipalité, la Ville et l'administration. Il sait que sa collègue, Mme Marie-Pierre Boucher, est consciente de ces enjeux et il demeure présent pour défendre les citoyens d'Orsainville et de Charlesbourg sur cet enjeu et interpellier l'administration au besoin.

Une citoyenne se demande si on peut vider les gouttières dans un réservoir connecté sur les terrains, comme des genres de cuves en ciment où l'eau pourrait se rendre. Chez-elle, à chaque printemps, l'eau et la neige se déversent et il y a des blocs de bétons qui ne vont nulle part et l'eau s'accumule à cet endroit. C'est tellement petit que l'eau déborde sur les terrains, dépendant des années. Des responsables de la Commission scolaire ont constaté les lieux et devaient faire des interventions avec la Ville. Rien n'a été fait. Elle a dû soulever son cabanon parce qu'il y a eu de l'eau certaines années.

Mme Marie-Pierre Boucher mentionne qu'il est important d'appeler le 311. Il numéro de requête sera attribué afin d'en faire le suivi par la suite. Également, il est possible de rejoindre votre conseiller municipal avec ce numéro de requête.

M. Michel Lagacé mentionne que les responsables du génie à la Ville de Québec ont très bien expliqué ce qu'il faut faire dans ces cas. Il s'agit d'un puit avec du gravier dans lequel on fait tomber le drain. Cela permet de donner à l'eau un délai avant de rejoindre les eaux du secteur. On peut écouter l'enregistrement du Conseil d'arrondissement du 29 août dernier.

Action

Dans les communications, Mme Coulombe publiera sur Facebook ces informations pour sensibiliser les résidents.



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

Mme Coulombe demande s'il est encore possible d'aviser le 311 sur les coups d'eau qui sont déjà survenus. Mme Boucher est affirmative à ce sujet.

M. Éric Ralph Mercier mentionne qu'il est à propos d'appeler le 311 à ce sujet, mais fait remarquer qu'il n'y a pas de représentant du 311 présent à l'assemblée de ce soir. Il estime donc qu'il est plus opportun d'avoir des discussions avec les citoyens, le Conseil d'administration du Conseil de quartier et les élus et prendre les décisions ou les résolutions appropriées.

M. Ernesto Salvador Cobos précise que le 311 est un recours pour régler des situations particulières, pour déposer une plainte, demander des informations sur un service de la Ville. C'est très concret. Pour une problématique plus large, les citoyens peuvent en discuter avec les administrateurs de leur Conseil de quartier pour adopter des résolutions afin de rejoindre directement les responsables de chaque dossier. Une autre façon est de discuter avec les élus présents. Certaines choses peuvent être réglées directement, mais d'autres doivent être soumises à des équipes de professionnels de la Ville. Les demandes adressées au 311 sont enregistrées et génère un numéro de requête pour en faire le suivi.

Mme Chantale Coulombe précise qu'elle a rejoint le 311 pour une question de drainage et une équipe est venue rapidement faire des réparations et fournir de l'information. Mais parfois, les résidents disent qu'il n'y a pas eu de retour à leurs appels; cela peut sans doute s'expliquer par la nature du dossier.

Concernant la mare d'eau sur le stationnement derrière le restaurant « Au Toit Rouge », une citoyenne a fait la demande en juillet et elle n'a eu aucune réponse. Mme Boucher précise qu'il arrive parfois que plusieurs résidents appellent pour le même cas. Si aucun retour n'est effectué, il est possible de faire une démarche afin d'aller plus loin, car toutes les demandes sont informatisées et enregistrées.

9. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. Éric Ralph Mercier mentionne que plusieurs sujets ont été discutés au cours de l'assemblée, tels les refoulements d'égout, le parc à chiens, le parc aquatique. Il en a parlé publiquement et a interpellé l'administration de la Ville de Québec sur ces sujets. Il attend des réponses.

Mme Marie-Pierre Boucher aborde les sujets suivants :

Camps de jour : Mme Boucher n'a pas encore l'ensemble du bilan des camps de jour parce que la Ville de Québec n'a pas elle-même ses propres camps de jour. La Ville fait affaires avec des partenaires tels que les Patros. Comme les responsables prennent leurs vacances à la fin de l'été lorsque les enfants ont quitté, ils ont jusqu'à la fin septembre pour transmettre leur bilan.



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

Il y a eu 19,989 enfants différents qui ont participé aux camps de jour et 682 autres en programme d'intégration pour des besoins particuliers.

Une citoyenne demande le nombre d'enfants qui n'ont pas bénéficié d'un camp de jour. Mme Marie-Pierre Boucher mentionne que cette information est nécessaire pour savoir combien d'enfants n'ont pu participer à un camp de jour dans leur milieu ou leur quartier.

La tournée du Sommet des aînés : Le Sommet des aînés s'est tenu il y a déjà un an et une tournée a été faite de chaque arrondissement pour entendre les aspirations, les souhaits et les besoins des aînés pour vivre le plus longtemps possible à la maison. Suite au Sommet, il y a eu un rapport produit à l'automne 2022 et un an plus tard, la tournée est refaite dans chacun des arrondissements pour faire un bilan, où nous en sommes, et rendre des comptes aux personnes qui ont donné des orientations.

La tournée est terminée. À Charlesbourg, la rencontre s'est tenue il y a deux semaines sur la rue des Roses à laquelle environ 40 personnes ont assisté. De bons commentaires ont été reçus suite à cette tournée. Le bilan devrait se retrouver prochainement sur le site Internet de la Ville, dans la section « Aînés ». Une courte présentation sera faite au salon de la FADOC et un projet a émergé en partenariat avec un organisme de Charlesbourg, c'est-à-dire un projet de soutien aux aînés, des menus travaux, car cela fait partie de ce qui a été demandé, pour rester le plus longtemps possible à la maison.

Il s'agit du développement économique de la Ville qui vient soutenir les entreprises d'économie sociale qui offrira ces services. Le projet est en cours et Mme Boucher pourrait fournir les coordonnées de l'organisme à interpellier au besoin et faire la promotion de ce projet.

M. Michel Lagacé a reçu des commentaires sur les aînés qui vivent dans des maisons de chambres. C'est un aspect inconnu que la Ville examinera. Mme Marie-Pierre Boucher mentionne que les citoyens ont fait part de leurs inquiétudes concernant ces maisons de chambres. Il existe un moratoire pour maintenir le parc de maisons de chambres parce qu'il fait partie du continuum en habitation. Il y a des personnes démunies dans ces maisons de chambres et on veut s'assurer de leur bonne condition. Il y a peut-être un partenariat avec des intervenants en milieux vulnérables qui agissent comme des « travailleurs de milieux » qui pourraient visiter les aînés pour être la courroie de transmission et de soutien pour la santé physique et psychologique et vérifier si ces aînés ont besoin d'aide.

Maintien de la canopée : Mme Marie-Pierre Bouchard précise que les gens ont un grand intérêt pour la canopée. Pour 2022, la Ville de Québec a soutenu le « Collectif Canopée » pour une plantation intensive sur les terrains non-municipaux pour atteindre la cible que la Ville se donne. Le « Collectif Canopée » est un nouvel organisme créé en 2022 et qui a reçu un soutien de la Ville. Son objectif est de planter 2,000 arbres et 250 arbustes sur des terrains non-



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

municipaux. En août 2023, l'objectif a été atteint. Tous les résidents qui ont été ciblés, ou qui souhaitaient avoir des arbres, ont été servis. Les arbres ont été réservés d'ici la fin d'octobre et tous ces arbres et arbustes seront plantés.

Noël au Trait-Carré : Cette activité est de retour cette année à Charlesbourg pour son 25^e anniversaire. Le Trait-Carré est un magnifique secteur patrimonial à Charlesbourg et l'implication citoyenne consiste en la participation de bénévoles qui travaillent et ils ont besoin d'aide pour rejoindre des commerçants qui veulent s'impliquer et contribuer pour en faire partie cette année, car il y aura un rally dans le secteur. Les commerces participants sont Madolaine, la Fudgerie et le Café Smith.

Mme Boucher demande au Conseil de quartier de lui faire connaître les noms d'entreprises intéressées à collaborer. Il est possible de rejoindre Mme Delphine Delmas au Moulin des Jésuites qui est déjà impliqué.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENS

Mme Martine Sansfaçon fait partie du groupe Forêts Charlesbourg. Elle désire féliciter le Comité de travail Environnement pour leur travail et le mémoire. Aux pages 82-84 de ce mémoire, on mentionne la vision du projet au nord de Château-Bigot. Le texte reflète intégralement ce qui est demandé.

Mme Marie-Pierre Boucher s'est entretenu avec M. Jean-Paul Galbrant, porte-parole dans le secteur de la forêt. Il y a 25 projets qui ont été présentés à la Ville dont 10 ont été refusés. Qu'en est-il des autres projets. Mme Sansfaçon aimerait savoir dans quel centre sont ces projets et s'agit-il de projets immobiliers.

Mme Marie-Pierre Boucher qu'il faut attendre que le plan régional des milieux humides et hydriques pour donner plus d'information. Cela devrait se faire sous peu.

Mme Sansfaçon mentionne que cela fait depuis 2007 que cela devait être construit et les citoyens sont très préoccupés. Les préoccupations demeurent pour les projets immobiliers sur le boulevard Loiret. Il y a environ 20 élèves à vélo et qui font de la course. Il est proche des écoles, autant l'école du Châtelet que de l'école du Sentier. Compte tenu que cela fait deux ans que la vision d'un projet de parc existe, la Ville a-t-elle l'intention de faire un parc dans ce secteur.

Mme Marie-Pierre Boucher mentionne que le plan régional des milieux humides et hydriques est attendu et on prendra le temps d'en discuter.

Mme Sansfaçon demande quand ce plan sera-t-il déposé? Mme Boucher précise qu'il sera déposé dans les prochaines semaines, avant la période des Fêtes. Nous avons eu un délai de la part du Ministère pour le déposer un peu plus tard, mais les délais seront respectés. Ce plan nécessite des consultations publiques



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

et des présentations. Les informations sont disponibles sur le site Internet de la Ville.

Mme Sansfaçon demande si les citoyens seront consultés concernant ce plan. Quand il y a des consultations, Mme Boucher précise que le Conseil de quartier est informé.

M. Émile Grégoire mentionne que le Conseil de quartier est intéressé, mais il est d'avis que la Ville pourrait dire que les terrains concernés ne font pas partie du Conseil de quartier d'Orsainville. Il ne sait pas si notre implication sera considérée.

Mme Marie-Pierre Boucher mentionne que le Conseil de quartier sera informé parce que le plan touche la Ville de Québec au complet.

M. Ernesto Salvador Cobos mentionne que ce genre de consultations traite d'un sujet qui touche toute la Ville de Québec. Il y a des communiqués de présentation, des communiqués de presse et sur la page de chaque arrondissement pour inviter les citoyens à y participer. Par contre, pour ce dossier en particulier, il ne connaît pas les stratégies de communication. Des invitations sont aussi envoyées à tous les conseils de quartier.

M. Michel Lagacé a participé à la consultation sur le plan des milieux humides et hydriques il y a un mois et on la retrouve sur le site Internet de la Ville. Il s'agissait de consultations virtuelles et ce fut très rapide. On y projetait des cartes sur les milieux humides. La majeure partie de la présentation comportait des explications sur la définition d'un milieu humide et les cartes ont été présentées de façon très rapide. Il n'a pas eu une idée très détaillée sur tout le sujet. M. Lagacé a fait des captures d'écran. Il a vu différents complexes humides, mais il n'a pas tout le quartier d'Orsainville.

C'est une exigence du ministère de l'environnement. L'explication complète se retrouve sur le rapport de la biodiversité. Il s'agit du principe d'éviter, minimiser et compenser. Mais le gouvernement provincial a ramassé un trésor immense de compensation et il ne l'a pas dépensé. Il a demandé aux agglomérations de Québec d'identifier où se trouvent les milieux d'intérêt pour voir s'il y a des milieux qui pourraient être restaurés ou améliorés.

C'est cet exercice qui a été fait concernant les milieux humides, mais il y a une partie de la participation publique qui doit être encore sur le site Internet de la Ville.

Une fois le plan déposé, Mme Marie-Pierre Boucher précise qu'il y aura des consultations sur ce plan. Les consultations auxquelles M. Lagacé a participé ont été tenues avant l'arrivée du plan sur les milieux humides et hydriques. Il y a eu de consultations en présence et plusieurs rencontres.



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

M. Michel Lagacé précise qu'une recommandation spécifique a été faite dans le rapport sur la biodiversité. Parmi les 68 recommandations, dans ce plan, il faudrait qu'il n'y ait pas seulement les milieux humides existants, mais aussi les milieux humides passés qui soient identifiés. Il serait intéressant d'en faire l'historique. Que reste-t-il maintenant comme milieux humides? C'est le restant du gâteau parce que les milieux humides ont tellement été agressés au cours des années. Le Golf de la Faune était un milieu humide auparavant. Donc, si le Golf de la Faune décide de le restaurer, cela pourrait redevenir un milieu humide. C'est très difficile de restaurer un milieu humide, car c'est très complexe.

M. Ernesto Salvador Cobos mentionne que les informations seront mises à jour sur le site Internet de la Ville. Les citoyens peuvent y accéder de la façon suivante sur le site : Citoyens/Environnement/Milieux humides/Plan régional. Les activités de consultation publiques qui ont eu lieu en 2022. La page sera mise à jour pour les activités publiques à venir. Il partage les informations avec le Conseil de quartier et ses abonnés. Mme Sansfaçon ajoutera son nom à la liste des abonnés.

Une citoyenne désire avoir une mise à jour sur le parc à chiens. M. Éric Ralph Mercier en a fait la demande. Mme Marie-Pierre Boucher mentionne qu'elle n'a pas d'informations sur l'évolution de ce dossier. Par contre, une évaluation est en cours pour l'identification des critères pour mettre en place un parc à chiens. Il y a des endroits où il y avait des parcs à chiens qui dérangent les citoyens. Afin d'aider à l'avancement du dossier, Mme Marie-Pierre Boucher invite les résidents à participer à l'assemblée du Conseil d'arrondissement et poser leurs questions.

Une citoyenne fait part de sa satisfaction d'apprendre qu'il y aura une piscine à Orsainville. Mme Marie-Pierre Boucher précise qu'effectivement, il y aura une piscine extérieure. Cette piscine fait partie du plan aquatique. Mais elle ne peut pas préciser où elle sera située présentement. Le complexe aquatique intérieur sera situé dans Charlesbourg.

Concernant les milieux humides. M. Michel Lagacé mentionne que l'organisme « Les bassins versants de la Capitale » mérite d'être connu. Il regroupe tous les organismes qui s'occupent de l'eau dans la Capitale. Il est délégué par le CDC pour faire partie de cet organisme. Il font l'aménagement de frayères dans la rivière du Berger ainsi que le nettoyage de la rivière durant l'été. Il y aura également du reboisement le 13 octobre prochain, effectué par des étudiants et des organismes.

L'organismes des « Bassins versants de la Capitale » effectue présentement un important exercice sur un plan directeur de l'eau entrepris il y a deux ans. L'organisme a fait le diagnostic de la situation de l'eau dans la capitale. Il y a une session de six journées thématiques sur des thèmes précis. Ces journées auront lieu au Domaine Maizerets. Les thèmes sont les suivants :

- Refoulement et débordement.
- Milieux humides.
- Eutrophisation des milieux humides.

- La qualité de l'eau.
- Les colonnes d'eau.

Un sondage sera envoyé aux membres des Conseils de quartier pour connaître leur avis sur ces six thèmes.

L'organisme « Les bassins versants de la Capitale » répond au Ministère de l'environnement pour qu'il transmette son plan directeur de l'eau, ainsi que ses objectifs. Le plan stratégique sera élaboré par la suite.

Pour fins de communication, Mme Chantale Coulombe demande qui gère ces journées et si les résidents peuvent y participer. M. Michel Lagacé précise qu'effectivement, « Les bassins versants de la Capitale » gère et transmet l'information. Une affiche sera probablement envoyée et M. Lagacé transmettra les informations utiles au besoin. Les résidents doivent s'inscrire pour participer aux activités.

REPRISE DU PONIT 5 CONCERNANT LA NOMINATION DU PRÉSIDENT OU PRÉSIDENTE DU CA - NOMINATION D'UN VICE-PRÉSIDENT OU D'UNE VICE-PRÉSIDENTE

Mme Chantale Coulombe dépose officiellement sa candidature pour le poste de vice-président laissé vacant suite à la nomination de M. Benoît Gosselin à la présidence.

Mme Coulombe fait part de son vif intérêt pour ce poste, pour les dossiers du Conseil de quartier et sa disponibilité.

CQO-23-CA-48

SUR UNE PROPOSITION DE MME CHANTALE COULOMBE, SECONDÉE PAR MME SONIA TCHUEMBOU, IL A ÉTÉ RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier entérine la nomination de Mme Chantale Coulombe au poste de vice-présidente.

ADOPTÉ

Comme Mme Judith Gagnon avait un mandat de deux ans comme présidente, le poste demeure vacant. Lors de la prochaine assemblée générale, il sera possible de procéder aux nominations des postes de président et vice-président pour une durée d'un an, en même temps que les autres officiers dont le mandat devra être renouvelé.

Le Conseil d'administration ainsi que les membres présents désirent transmettre leurs félicitations à Mme Chantale Coulombe pour sa nomination, à Mme Carine Blenny et au Comité de travail Environnement pour leur excellent travail, et à M. Michel Lagacé et Mme Lison Boulanger pour leur importante contribution.



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

11. CORRESPONDANCE ET TRÉSORERIE

CQO-23-CA-046

SUR UNE PROPOSITION DE MME SONIA TCHUEMBOU ET SECONDÉE PAR MME CHANTALE COULOMBE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le Conseil de quartier procède au paiement de 95.00 \$ pour la rédaction du procès-verbal de la 6^e assemblée ordinaire auprès de Mme Renée Poulin.

ADOPTÉ

CQO-23-CA-47

SUR UNE PROPOSITION DE MME SONIA TCHUEMBOU ET SECONDÉE PAR MME CARINE BLENNY, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder au remboursement de 380.57 \$ auprès de M. Michel Lagacé pour l'impression du mémoire sur la biodiversité.

ADOPTÉ

12. DIVERS

12.1 – Point de restitution et d'information

Comme aucun sujet n'a été traité sur ce point, le Conseil d'administration évaluera la pertinence de le conserver ou l'enlever de l'ordre du jour.

12.2 – Problématique sur la rue des Tours

Dans son courriel du 27 septembre 2023, M. Daniel Di Blasio fait part des problématiques présentes sur la rue des Tours. Mme Chantale Coulombe fait la lecture courriel, dont la partie la plus importante se retrouve ci-dessous :

« ... j'ai la préoccupation que vous puissiez aborder le sujet de la rue des Tours devant chez-moi. Je vous ai déjà parlé du problème des chiens pas attaché et sans muselière et nombreux, ainsi que des joueurs de golf aussi très fréquents. De plus, encore cette semaine des motocross et parfois des vtt. J'ai pris plusieurs photos, des citoyens de ma rue m'en parle régulièrement et malgré les appels au 311 et 911, rien ne bouge. Encore aucune affiche ou interdictions... »

Mme Marie Pierre Boucher mentionne qu'il y a eu des suivis durant l'été. Des brigades se sont rendues sur le terrain compte tenu des problématiques présentes. Les brigades et les policiers ont essayé de prendre les gens sur le fait, car c'est obligatoire afin d'émettre des constats. La situation est très difficile. Il s'agit d'un terrain appartenant à la Ville de Québec et les équipes veulent intervenir. Suite à une discussion avec la brigade, il a été proposé de rencontrer prochainement les citoyens de la rue des Tours.



CONSEIL
DE QUARTIER
D'ORSAINVILLE

12.3 – Assemblée du Conseil municipal du 19 septembre 2023

En réponse à la question de M. Émile Grégoire, M. Éric Ralph Mercier maintient les propos qu'il a tenu lors de l'assemblée du Conseil municipal du 19 septembre 2023.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

SUR UNE PROPOSITION DE M. MOUSSA DIARSO ET SECONDÉE PAR MME DANIEL DI BLASIO, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de lever la 6^e l'assemblée ordinaire du Conseil de quartier d'Orsainville à 21 h 20.

ADOPTÉ

SIGNÉ

M. Benoît Gosselin, président

SIGNÉ

M. Émile Grégoire, secrétaire



CONSEIL
DE QUARTIER
D'ORSAINVILLE

**6^E ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE
LISTE DES RÉOLUTIONS ADOPTÉES AU PROCÈS-VERBAL**

No de la résolution	Objet	Page
CQO-23-CA-040	SUR UNE PROPOSITION DE MME SONIA TCHUEMBOU ET SECONDÉE PAR M. ÉMILE GRÉGOIRE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.	3
CQO-23-CA-041	SUR UNE PROPOSITION DE M. EMILE GRÉGOIRE ET SECONDÉE PAR M. MOUSSA DIARSO, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal tel que modifié	3
CQO-23-CA-042	SUR UNE PROPOSITION DE M. ÉMILE GRÉGOIRE SECONDÉE PAR M. ÉRIC ROUILLARD, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE M. Benoît Gosselin soit nommé au poste de président du Conseil d'administration du Conseil de quartier d'Orsainville.	6
CQO-23-CA-043	SUR PROPOSITION DE MME CARINE BLENNEY ET SECONSÉE PAR M. ÉRIC ROUILLARD, IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier d'Orsainville : <ul style="list-style-type: none">• Approuve la publication du mémoire sur le plein air urbain à Québec;• Transmette ce mémoire et ses recommandations à la Ville de Québec ;• Mandate un représentant du CA du Conseil de quartier d'Orsainville, membre du comité de travail environnement, d'assurer son suivi auprès de la Ville de Québec;	8



CONSEIL
DE QUARTIER
D'ORSAINVILLE

	<ul style="list-style-type: none">• Diffuse ce mémoire sur la page internet et Facebook du Conseil de quartier d'Orsainville;	
CQO-23-CA-044	<p>SUR PROPOSITION DE MME CARINE BLENNY SECONDÉE PAR MME CHANTALE COULOMBE, IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier d'Orsainville :</p> <ul style="list-style-type: none">• Approuve la publication du mémoire sur la stratégie en faveur de la biodiversité à Québec ;• Transmette ce mémoire et ses recommandations à la Ville de Québec ;• Mandate un représentant du CA du Conseil de quartier d'Orsainville, membre du comité de travail environnement, d'assurer son suivi auprès de la Ville de Québec;• Diffuse ce mémoire sur la page internet et Facebook du Conseil de quartier d'Orsainville;• Produise un communiqué de presse sur la publication de ce mémoire.	11
CQO-23-CA-045	<p>SUR UNE PROPOSITION DE M. EMILE GRÉGOIRE ET SECONDÉE PAR MME CARINE BLENNY, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le Conseil de quartier d' Orsainville demande aux conseillers municipaux du quartier d' adopter un résolution au Conseil municipal afin de reconnaître officiellement le gentilé « Orsainvillois » et son féminin « Orsainvilloise » comme nom collectif des habitants du quartier d' Orsainville, et de transmettre cette résolution adoptée à la Commission de toponymie du Québec pour son inscription au Répertoire des gentilés du Québec.</p>	5
CQO-23-CA-046	<p>SUR UNE PROPOSITION DE MME CHANTALE COULOMBE, SECONDÉE PAR MME SONIA TCHUEMBOU, IL A ÉTÉ RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier entérine la nomination de Mme Chantale Coulombe au poste de vice-président.</p>	24
CQO-23-CA-047	<p>SUR UNE PROPOSITION DE MME SONIA TCHUEMBOU ET SECONDÉE PAR MME CARINE BLENNY, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder au remboursement de 380.57 \$ auprès de M. Michel Lagacé pour l'impression du mémoire sur la biodiversité.</p>	24
CQO-23-CA-048	<p>SUR UNE PROPOSITION DE MME CHANTALE COULOMBE, SECONDÉE PAR MME SONIA TCHUEMBOU, IL A ÉTÉ RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier entérine la nomination de Mme Chantale Coulombe au poste de vice-président.</p>	24